République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

| composant le conseil | 33 |
|--------------------------|----|
| en exercice | 33 |
| présents | 27 |
| présents par procuration | 4 |
| absent excusé | 2 |
| | |

OBJET

Service de la Culture - Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de la Fanfare du cercle musical de Soisy Le 27 juln 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 21 juin 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHALANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS: M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawezyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Fréret, M. Humeau, Mmes Brasset, Fayol De Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Thierry. M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION: M. Barnier à M. About, Mme Besnard à Mme Bonneau, Mme Duias à

M. Verna, Mme Bérot à Mme Baas

ABSENTS: M. Naudet, Mme Guilloux

SECRETAIRE: M. Humeau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 095-219505989-20190627-DEL 2019062702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le pré/et : 05/07/2019 Affichage : 05/07/2019

EXPOSE DES MOTIFS

La ville de Soisy-sous-Montmorency inaugurera le nouveau parc du Val Ombreux le samedi 29 juin 2019 à 10h.

La municipalité souhaite associer la Fanfare du cercle musical de Soisy à cet évènement, en lui confiant l'animation de ce moment convivial que tous les Soiséens, des plus jeunes aux plus anciens, sont invités à venir partager.

Il revient au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement à l'Association La Fanfare du cercle musical de Soisy de la somme de 1 000€ (mille euros) correspondant à la contribution financière exceptionnelle de la Ville au titre de l'année 2019.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 20 juin 2019,

SUR le rapport de M. Pillet,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-sept voix « pour ».

ET quatre abstentions.

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000€ (mille euros) à l'association l'Association La Fanfare du cercle musical de Soisy pour l'année 2019.

Le Maire, Vice-président délégué du Cogsoil départemental,

Luc STREMALANO

Acte rendu exécutoire le

/ 5 JUIL. 2019